

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2008 A 21H

Présents : MM Lugan Patrick, Trégou Paulette, Saint-Martin Claude, Coulon Jean-Claude, Labruyère Richard, Wookey Jennie, Loubières Catherine, Campana Robert, Relier Raymond, Lacam David, Jean Monique .

Monsieur Lacam a été désigné secrétaire de séance .

1) Le Conseil Municipal approuve le Procès Verbal de la séance du 10 avril 2008 .

2) Monsieur Campana et Monsieur Saint-Martin répondront désormais aux alarmes de la station d'épuration (en remplacement de Mr Deneux et de Mr Rouffet anciens conseillers).

3) **Avenant n°1 au lot 7 cloisons** : La décision d'approuver l'avenant au lot 7 avait été ajourné lors de la dernière réunion, pour complément d'informations .

Renseignements pris, il s'avère que l'enduit plâtre n'avait pas été prévu au départ . Par conséquent, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'avenant n°1 au lot 7, cloisons, pour un montant de 808,67€ HT .

4) **Indemnité de conseil et budget du receveur municipal** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil et de Budget allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame Michelle Périé, receveur municipal de la commune de Frayssinet, une indemnité de Conseil et de Budget au taux de 100% fixé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 , et ce à compter de l'installation du Conseil jusqu'à la fin du mandat .

5) **Acquisition d'un tracteur/demande de subvention** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le devis des établissements LAGARRIGUE AGRICULTURE de Pradines, qui s'élève à 9197,32€ HT, 11000€ TTC .

Après en avoir pris connaissance, considérant que les propositions sont tout à fait raisonnables, le Conseil Municipal approuve le devis et mandate Monsieur le Maire afin de passer commande .

D'autre part, le Maire propose de solliciter une aide du Conseil Général de 50% du montant hors taxes du devis, qui serait de l'ordre de 4600€.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à faire toutes les démarches pour l'obtention de cette aide .

(demander au vendeur si le tracteur est garanti)

6) **Loyer du Multiple rural** : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des motivations, suggestions et propositions de Madame LORMIERES Elisabeth et de Mr BURGUNDER Bernard, futurs locataires du Multiple Rural, pense qu'un loyer global (logement + commerce) pourrait être appliqué . Il s'élèverait à 500€ et serait révisable chaque année .

7) **Virements de crédits** : Afin de payer les frais de fonctionnement 2008 du Céou, il est nécessaire de faire le virement suivant :

- 4500€ aux dépenses imprévues (compte 022) +4500€ aux participations obligatoires (compte 6554)

De plus faire – au 022 pour la somme de 16,85€ pour un + au compte 6711 (intérêts moratoires payés en début d'année et non prévus au Budget)

8) **Questions diverses**

- Reconduction du loyer du pré communal à Mr Lacarrière
- Terre devant la salle des fêtes à déblayer au plus tôt
- Service d'hygiène à contacter rapidement pour inspection du commerce et penser à assurer le bâtiment .
- Chemin Messenguiral : Délégation de pouvoirs est donnée au Maire si Mr Messenguiral est d'accord avec la proposition du tracé du Conseil (convocation géomètre et acte notarié)